



15ème législature

Question N° : 40696	De M. Patrick Hetzel (Les Républicains - Bas-Rhin)	Question écrite
Ministère interrogé > Europe et affaires étrangères		Ministère attributaire > Europe et affaires étrangères
Rubrique > politique extérieure	Tête d'analyse > Droits de l'Homme et liberté de culte en Algérie : position de la France	Analyse > Droits de l'Homme et liberté de culte en Algérie : position de la France.
Question publiée au JO le : 10/08/2021 Réponse publiée au JO le : 26/10/2021 page : 7850		

Texte de la question

M. Patrick Hetzel alerte M. le ministre de l'Europe et des affaires étrangères sur des problèmes de non-respect des droits de l'Homme en général et plus particulièrement la situation des habitants de confession chrétienne en Algérie. En effet, depuis novembre 2017, on observe la progressive mise en place d'une campagne de fermeture des églises de la fédération protestante en Algérie (EPA : Église protestante d'Algérie). Suite à la réaction de la communauté internationale, la fermeture des églises par le Gouvernement a été stoppée à 13 (dont une église de plus d'un millier de membres) fin 2019. Il semble que cette campagne contre les chrétiens algériens reprenne alors que trois églises viennent de nouveau d'être mises sous scellés le 7 juillet 2021 et que des chrétiens sont condamnés par la justice pour prosélytisme, offense contre le prophète et blasphème. Il s'agit là d'atteintes très fortes aux libertés de culte et à la liberté de croyance. Il souhaite savoir ce que le Gouvernement compte faire pour manifester, dans le cadre de ses relations diplomatiques avec l'Algérie, sa réprobation par rapport à de tels agissements contraires aux droits de l'Homme auprès des autorités algériennes.

Texte de la réponse

La France est attentive au respect des droits de l'Homme et des libertés fondamentales partout dans le monde, notamment au respect de la liberté de religion ou de conviction, telle qu'énoncée à l'article 18 de la Déclaration universelle des droits de l'Homme et à l'article 18 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques de 1966. Le dialogue régulier que nous entretenons avec les autorités algériennes, en lien avec notre ambassade à Alger et le Conseiller pour les affaires religieuses, nous permet d'évoquer ces questions avec clarté et exigence. La France continuera à suivre l'évolution de la situation avec la plus grande attention.